

■ **I. Insolera**, à Genève, conseils dans le domaine de l'urbanisme (FOSC du 28.12.1983, p. 4432). L'inscription est radiée d'office, en vertu de l'art. 68 al. 1 ORC, par suite de départ et cessation de l'exploitation.

Journal no 5750 du 12.05.2004
(02267076 / CH-660.0.686.983-6)